

INNOVONS DANS LES MÉTIERS DU VIVANT !

RECRUTEZ UN APPRENTI ISA

L'apprentissage côté pratique



FORMATION PAYSAGE ITIAPE
DIPLOME D'INGÉNIEUR ISA

yncréa 

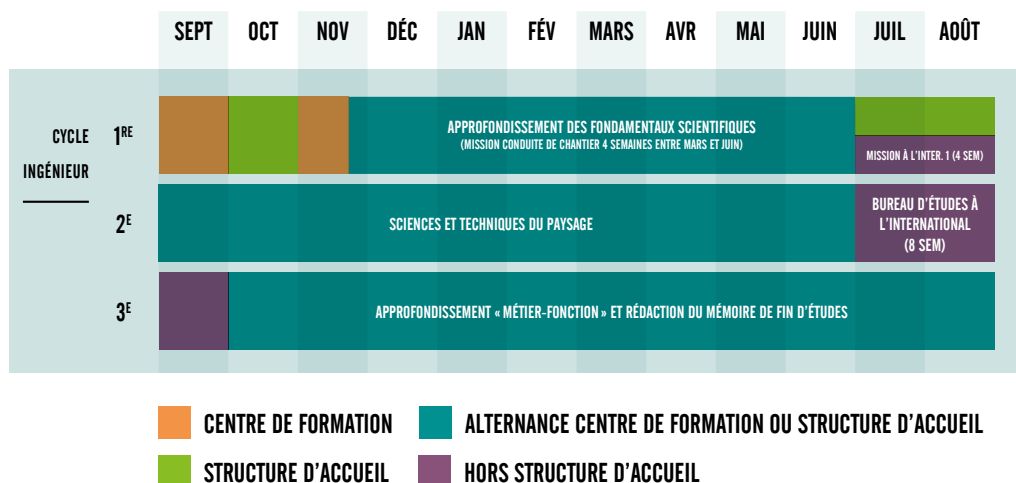
L'entreprise, UN PARTENAIRE INDISSOCIABLE DE LA FORMATION

LA FORMATION PAYSAGE ITIAPE PAR APPRENTISSAGE DE L'ISA

Depuis 25 ans, ces 600 ingénieurs ISA accompagnent le développement de la filière paysage en France. Par une pédagogie active et inductive, nos apprentis et nos diplômés sont des collaborateurs appréciés des entreprises et des collectivités territoriales pour leurs savoir-faire et leur savoir-être.

LES 3 PROCHAINES ANNÉES

Alternance entreprise et centre de formation



QUEL SUIVI POUR L'APPRENTI ?

1. Un maître d'apprentissage, impliqué dans toutes les étapes de la formation.

Son rôle est d'amener l'apprenti à la fonction d'ingénieur.

Une réunion par an est prévue à l'ISA pour échanger sur les relations entre le maître d'apprentissage et son apprenti.

2. Un tuteur-école, enseignant-formateur à l'ISA, est responsable du suivi de l'apprenti durant sa formation.

Il réalisera **une à deux visites par an** sur le lieu d'apprentissage.

Pourquoi recruter

UN APPRENTI DE LA FORMATION PAYSAGE ITIAPE ?

L'APPRENTISSAGE PERMET À L'ENTREPRISE :

- › de former un futur diplômé à ses méthodes et à sa culture d'entreprise
- › de compléter l'encadrement de ses équipes opérationnelles et de pouvoir mener de nouveaux projets
- › d'accroître son expertise dans la gestion de projets et la résolution de leur complexité
- › de bénéficier d'un financement conjoint de l'Etat, du Conseil Régional et de l'UNEP.

OÙ ?

Votre apprenti peut étudier sur l'un de nos deux sites de formation : ISA Lille (59) ou au CFPPA d'Antibes (06), selon la localisation de votre entreprise.

COMMENT ?

L'entreprise s'engage à proposer une mission de qualité, permettant une acquisition réelle de connaissances, de compétences et de comportements professionnels, et ce dans le cadre d'une prise progressive d'autonomie et de responsabilité pour l'apprenti.

L'apprentissage du management d'équipes participe grandement au développement professionnel des apprentis.

L'APPRENTISSAGE OFFRE À L'APPRENTI :

- › une réelle expérience professionnelle, solide et valorisable, dans un secteur économique dynamique
- › une méthode pédagogique développant responsabilité, autonomie et engagement
- › une aide significative au financement de sa scolarité
- › une ouverture sur toute la filière en France comme à l'étranger
- › un diplôme d'ingénieur reconnu par les professionnels et la Commission des Titres d'Ingénieurs.

POUR QUELS MÉTIERS ET QUELLES FONCTIONS ?

La 3^{ème} année des apprentis est centrée sur l'approfondissement « métier-fonction » afin qu'ils puissent affiner leur projet professionnel dans nos 4 options proposées : Ingénieur méthode, ingénierie commerciale, études et conseils techniques et responsable d'agence - gestionnaire centre de profit.

BON À SAVOIR

600 diplômés en 25 ans

95% des diplômés restent dans la filière du Paysage

Vous cherchez un apprenti ? Déposez votre offre sur notre site internet rubrique ISA et les entreprises.

www.isa-lille.fr

FONCTIONS

| | |
|--|-----|
| Ingénieurs travaux | 40% |
| Directeur d'agences & créateur d'entreprises | 28% |
| Commerce & conseil | 18% |
| Ingénieur en bureaux d'études | 14% |

TÉMOIGNAGES

RESPONSABLE RH

« Depuis 1984, date de la création de notre entreprise, le développement s'appuie sur les compétences et la fidélité de ses collaborateurs. L'un des vecteurs de «passation du savoir» s'effectue dans le cadre de la collaboration et de la formation de jeunes ingénieurs issus de la formation par apprentissage de l'ISA. Leur dynamisme, leur envie d'apprendre, leur disponibilité ont largement contribué à notre image véhiculée dans la profession. La politique de l'entreprise continuera de promouvoir ce type de formation et ainsi assurer la formation des décideurs de demain. »

APPRENTIE

« On apprend tout autant en entreprise qu'en centre de formation, c'est un tout, pas une opposition. On apprend des choses différentes, et le fait de faire les deux nous permet de ne pas rester la tête dans le guidon et de prendre du recul. En entreprise, j'ai appris beaucoup, de manière approfondie, dans un domaine (la conduite de chantier), tandis qu'à l'école, on apprend dans plusieurs domaines, cela permet de voir ce qui nous plaît le plus pour la suite. »

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

« J'ai choisi de prendre un apprenti-ingénieur de la formation ITIAPE car je souhaite sensibiliser les apprentis au monde de la maîtrise d'œuvre, qui manque d'ingénieurs spécialisés dans la gestion de chantier. Il a pour mission d'assister le chef de projets. J'attends de lui qu'il apporte des idées nouvelles, qu'il se rende compte de ses propres limites, qu'il anticipe les demandes du maître d'apprentissage. »



Modalités

FINANCIÈRES

L'apprenti-ingénieur est employé dans le cadre d'un contrat d'apprentissage signé pour une durée de 3 ans avec une entreprise ou une collectivité territoriale. Le contrat se caractérise par :

1. LA CONTRIBUTION DE L'ENTREPRISE AUX FRAIS DE FORMATION

La participation financière de l'entreprise est fixée par le conseil d'administration de l'ISA en accord avec l'UNEP, organisme professionnel partenaire de la formation.

L'entreprise s'engage à l'acquitter via la taxe d'apprentissage (Quota et Hors Quota) payable chaque année via FORMASUP (compte ISA ITIAPE).

2. UN SALAIRE POUR L'APPRENTI

Pendant la durée de son contrat, l'apprenti perçoit un salaire minimum correspondant à un pourcentage du SMIC, déterminé en fonction de son âge et de la progression dans le cycle de formation. Il a le statut de salarié de sa structure d'accueil et bénéficie des dispositions applicables à l'ensemble des salariés.

| | <i>18-20 ans</i> | <i>21 ans et plus</i> |
|---------------------------------|------------------|-----------------------|
| 1 ^e année du contrat | 43 % du SMIC | 53 % du SMIC |
| 2 ^e année du contrat | 51 % du SMIC | 61 % du SMIC |
| 3 ^e année du contrat | 67 % du SMIC | 78 % du SMIC |

3. DES AVANTAGES FINANCIERS POUR L'ENTREPRISE

Pour accompagner l'employeur dans la professionnalisation des salariés apprentis, des avantages fiscaux et financiers sont prévus :

- › Exonération de la part patronale des cotisations sociales
- › Crédits d'impôts
- › Aide à la formation selon les Conseils Régionaux concernés.

Ces dispositions sont sujettes à éventuelles modifications en fonction des futurs décrets d'application de la « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui seront publiés courant 2019.

| | |
|---|---|
| PROGRAMME | Formation Paysage ITIAPE |
| CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS | ISA Lille ou CFPPA d'Antibes |
| CONTRIBUTION MINIMUM DE L'ENTREPRISE (> 20 SALARIÉS SAUF DÉROGATION) MONTANTS 2018-2019 | 8 019€/an (organisme public) 3 800€/an (entreprise privée) 3 200€/an (si membre UNEP) |
| DATE D'ENTRÉE | Début septembre 2019 |
| DURÉE DU CONTRAT | 3 ans |
| NOMBRE D'HEURES EN CENTRE DE FORMATION | 1 800 heures |
| RYTHME DE L'ALTERNANCE | En moyenne sur les 3 ans 3 semaines en entreprise 1 semaine en centre de formation |
| DIPLOME DÉLIVRÉ | Ingénieur ISA - Paysage |

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ L'ISA

Responsable pédagogique

Sébastien Malesys

03 28 38 48 48

sebastien.malesys@yncrea.fr

Aspects administratifs

Christine Duport

03 59 56 69 46

christine.duport@yncrea.fr

Aspects financiers

Hélène Denys

03 28 38 48 45

helene.denys@yncrea.fr



48 BOULEVARD VAUBAN - 59014 LILLE CEDEX

T : 03 28 38 48 48

📍 WWW.ISA-LILLE.FR

✉️ ISA.COMMUNICATION@YNCREA.FR

Une école d'Yncrea Hauts-de-France, labellisée EESPIG

(Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général)

